

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS DE BRIFFONTAINES

représentée par Monsieur PERRIER Pascal

Adresse du siège et du site d'exploitation :

Départementale 5

51230 OGNES

Tél : 06.87.50.63.87

COMPLÉMENT AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Installation de méthanisation en injection
d'une capacité de 98,63 t/j
Rubrique N° 2781-1b**



en application des Articles L 511-1 et 511-2 du Livre V du Code de l'Environnement
relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
des articles L 512-7 à 512-7-7 relatifs au installations soumises à Enregistrement
et des Articles R 512-46-1 à 512-46-7 du Livre V du Code de l'Environnement

SAS DE BRIFFONTAINES

représentée par Monsieur PERRIER Pascal

Adresse du siège et du site d'exploitation :

Départementale 5

51230 OGNES

Tél : 06.87.50.63.87

**ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS
CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

SAS DE BRIFFONTAINES

COMPLEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

1. Justification du dépôt de permis de construire et avis du maire d'Ognes concernant la remise en état du site :

En annexe se trouvent ces deux documents.

2. Positionnement de la SAS de BRIFFONTAINES relatif à la Nomenclature dite IOTA :

Le dossier de demande d'enregistrement est complété avec les informations ci-dessous (cf. tableau ci-dessous et argumentaire) :

| Nature des activités | Rubrique N° | Seuil de classement | Volume des activités | Régime |
|---|-------------|---|--|----------------------------|
| Épandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0 et à l'exclusion des effluents d'élevage, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes | 2.1.4.0. | Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m ³ /an ou DBO ₅ supérieure à 5 t/an | Quantité d'azote produit : 154,629 tonnes | ICPE ENREGISTREMENT |
| Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. | 2.1.5.0. | Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha | Surface du bassin versant : < 1 ha | RSD |

Rubrique 2.1.4.0. :

Le plan d'épandage de la SAS de Briffontaines dont la quantité de digestat est de 30 201 m³ comprenant 4 530 t de digestat solide et 25 671 m³ de digestat liquide est soumis à la nomenclature I.O.T.A. sous la rubrique 2.1.4.0. « Épandage d'effluents ou de boues, à l'exception de celles visées à la rubrique 2.1.3.0 et à l'exclusion des effluents d'élevage, la quantité d'effluents ou de boues épandues présentant les caractéristiques suivantes » et notamment l'alinéa 1° (Azote total supérieur à 10 t/an ou volume annuel supérieur à 500 000 m³/an ou DBO₅ supérieure à 5 t/an) à autorisation car la quantité d'Azote total produite sera de 154 629 kg soit 154,629 tonnes.

Conformément à l'article L. 512-7 alinéa I bis du Code de l'Environnement, le plan d'épandage faisant partie intégrant du dossier de demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement il n'est pas soumis à la procédure.

Rubrique 2.1.5.0. :

L'installation de méthanisation n'est pas soumise à la nomenclature I.O.T.A. sous la rubrique 2.1.5.0. « Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet » car le bassin versant sera inférieur à 1 ha.

SAS DE BRIFFONTAINES

COMPLEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La surface du site de méthanisation est supérieure à 1 ha. En décomposant les composantes typologies d :

- Ensemble des voiries de circulation étanche : 3 975 m².
- Ensemble des constructions liées à la méthanisation (silos, digesteurs, stockage, ...) : 12 300 m².
- Ensemble des aires engazonnées : 6 000 m².

Les surfaces de collecte des eaux pluviales (« bassin versant ») sont bien inférieures à 1 ha puisque seules les aires de circulation collecteront des eaux pluviales susceptibles d'être souillées. Les autres eaux ne pourront rentrer en contact avec les eaux pluviales collectées puisqu'elles seront infiltrées directement grâce à la mise en place de pentes inverses,...

3. Conformité à l'arrêté du 12 aout 2010

Article 18 :

Le plan de masse joint en annexe permet de visualiser la voirie intérieure du site ainsi que de l'accès au site. Sur ce point il est important de noter que des poteaux incendies reliés à la réserve incendie seront disposé à chaque mur de silo et à proximité des trémies d'incorporation.

Article 34 :

Les cartes présentes à l'annexe 8 du dossier d'enregistrement permettent de visualiser les localisations des trois lagunes destinées au stockage du digestat liquide et des deux aires de stockage destinées au stockage du digestat solide.

Le site de stockage (digestat solide) sur la commune de Vouarces ne sera pas utilisé afin d'éviter d'avoir une procédure d'autorisation sous la rubrique 2716 de la nomenclature ICPE. Seul le stockage prévu sur le site de la ferme de Nozet sera utilisé pour le stockage du digestat solide.

Les sites de stockage déporté des lagunes seront clôturés par un grillage de 2 m de haut équipé d'un portillon fermant à clé.

Le site de stockage déporté du digestat solide sur la ferme de Nozet se trouvera dans un hangar fermé à clé et étanche puisqu'il y a la présence d'une dalle béton sur toute la surface du bâtiment. Dans ce cas il n'y a pas lieu de clôturer le bâtiment.

La gestion et donc la responsabilité des sites incomberont à la SAS de Briffontaines.

Article 38 :

Le plan de masse joint en annexe permet de visualiser le plan des réseaux avec les regards de collecte des différents réseaux.

Pour ce qui est du réseau des eaux pluviales (issues de voirie), le plan permet de visualiser le prétraitement (débourbeur-déshuileur) le bassin tampon de sédimentation en amont de la lagune d'infiltration.

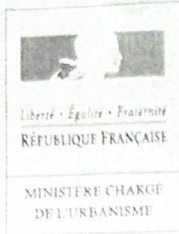
Article 39 :

Cf. plan de masse en annexe et paragraphe précédent.

ANNEXES

ANNEXE :

**Récépissé de dépôt du Permis de
construire**



Demande de Modification d'un permis délivré en cours de validité

cerfa
N° 13411*06

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous souhaitez modifier un permis qui vous a été délivré et qui est en cours de validité.

Un permis est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC 051 41218 D0002 M01

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier N° modif

La présente demande a été reçue à la mairie

le 01 08 2019

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

Cachet de la mairie et signalétique



1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

- Permis de construire
 Permis d'aménager

N° permis : 0 5 1 4 1 2 1 8 D 0 0 0 2 M 0 1

Date de délivrance du permis : _____

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme
Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs»
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination : SAS DE BRIFFONTAINES Raison sociale :

N° SIRET : 8 4 4 9 0 1 6 1 1 0 0 0 1 3 Type de société (SA, SCI,...) : SAS

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : PERRIER Prénom : Pascal

3 - Coordonnées du demandeur

Ne remplir que si les coordonnées du demandeur sont modifiées

Adresse : Numéro : 11 Voie : rue principale

Lieu-dit : _____ Localité : OGNES

Code postal : 5 1 2 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

ANNEXE :

Plan des voiries

SAS BRIFONTAINES
51230 OGNES

PLAN REALISE PAR
Chambre d'Agriculture de Haute Marne

PLAN DE SITUATION
Echelle 1/1000

Date : 18/09/2019



REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE : OGNES
Section Y, parcelles n°26-27



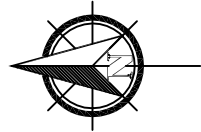
Voirie en enrobé



Voirie en stabilisé



60



228

230

S NOUES

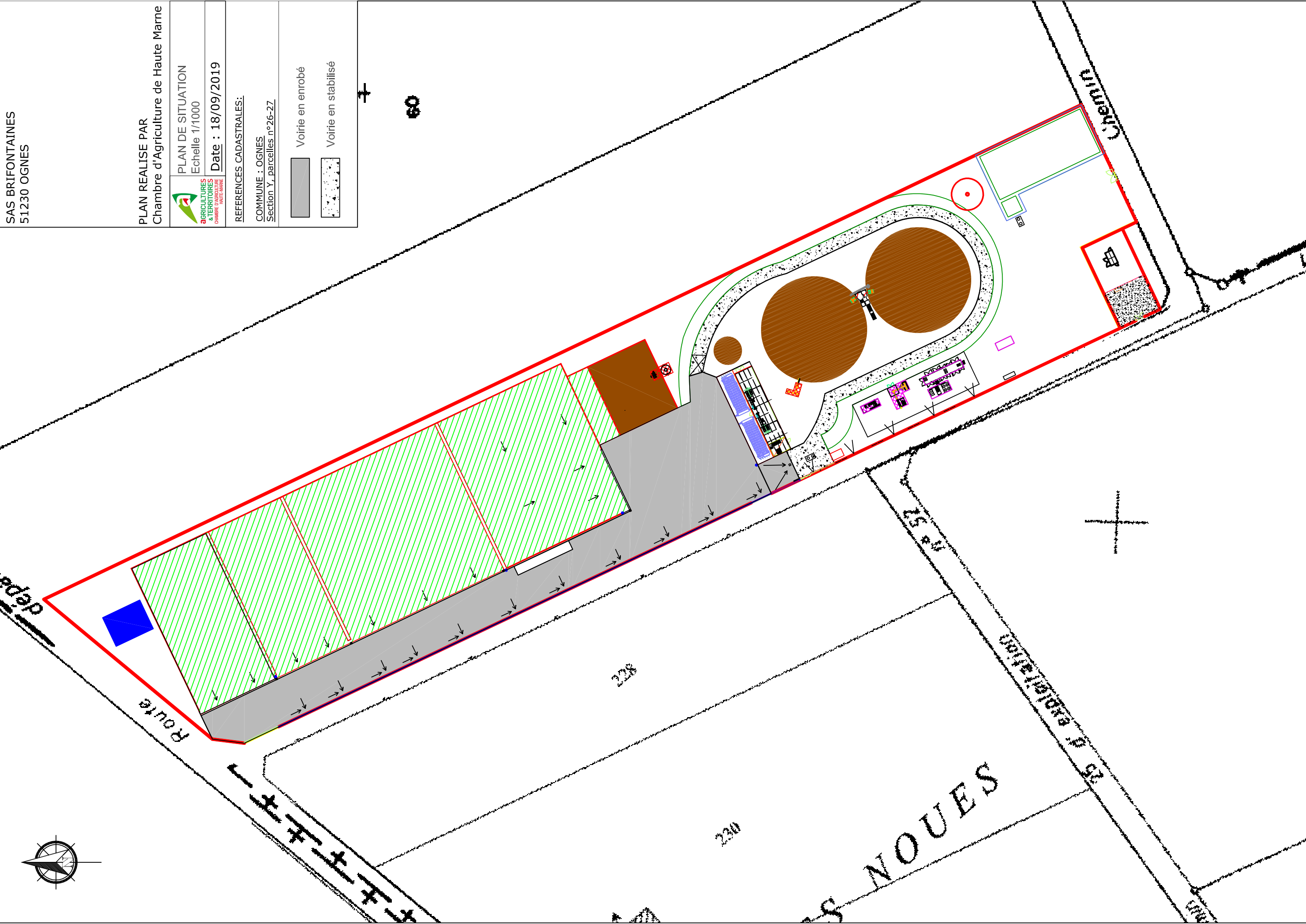
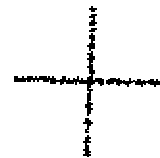
25 PV

25 d. exploitation

Chemin

Route

départ



SAS BRIFONTAINES
51230 OGNES

LE CHEMIN DE

PLAN REALISE PAR
Chambre d'Agriculture de Haute Marne



PLAN DE SITUATION
Echelle 1/2000

Date : 18/09/2019

REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE : OGNES
Section Y, parcelles n°26-27

LEGENDE :

- Aires paillées
- Aires raclées
- Aire d'exercice extérieure
- Stockage des effluents
- Aire de transfert
- Stockage des fourrages
- Stockage de céréales
- Silos
- Bloc traite
- Autres bâtiments de l'exploitation
- Stockages dangereux (Huiles, Fioul, produits phytosanitaires...)
- Zone ATEX
- Tiers
- Habitation exploitant ou parents anc. exploit.
- Autres bâtiments extérieurs à l'exploitation
- BI = Borne incendie

Réseaux :

- EP- Eaux de pluie
- Jus- Jus de silo
- Digestat liquide
- EPot- Eau potable
- EDF BT Electricité
- HW Réseau de chaleur
- GAS Biogaz



Usine de déshydratation

ANNEXE :

**Réponse du Maire sur la proposition
de remise en état du site**

Département de la Marne
Arrondissement d'EPERNAY
Canton de FERE-CHAMPENOISE

Commune de
OGNES

ATTESTATION

Je soussigné, Monsieur Bernard POIREL, Maire de la commune de Oignes (51230), atteste par la présente le renseignement concernant la demande d'enregistrement d'exploiter une installation de méthanisation agricole sur la commune d'Oignes, par la SAS de BRIFFONTAINES.

Je précise que dans l'hypothèse d'une cession de l'activité de l'exploitant de ces différents ouvrages par démolition ou réutilisation, rien ne s'oppose à ma connaissance, à la remise en culture, à l'utilisation pour une autre activité de méthanisation.

Fait à OGNES le 19 septembre 2019
le Maire,



ANNEXE :

**Plan de masse de l'installation
permettant de visualiser les réseaux**

SAS BRIFONTAINES
51230 OGNES

PLAN REALISE PAR
Chambre d'Agriculture de Haute Marne



PLAN DE MASSE
Echelle 1/750

Date : 18/09/2019

REFERENCES CADASTRALES:

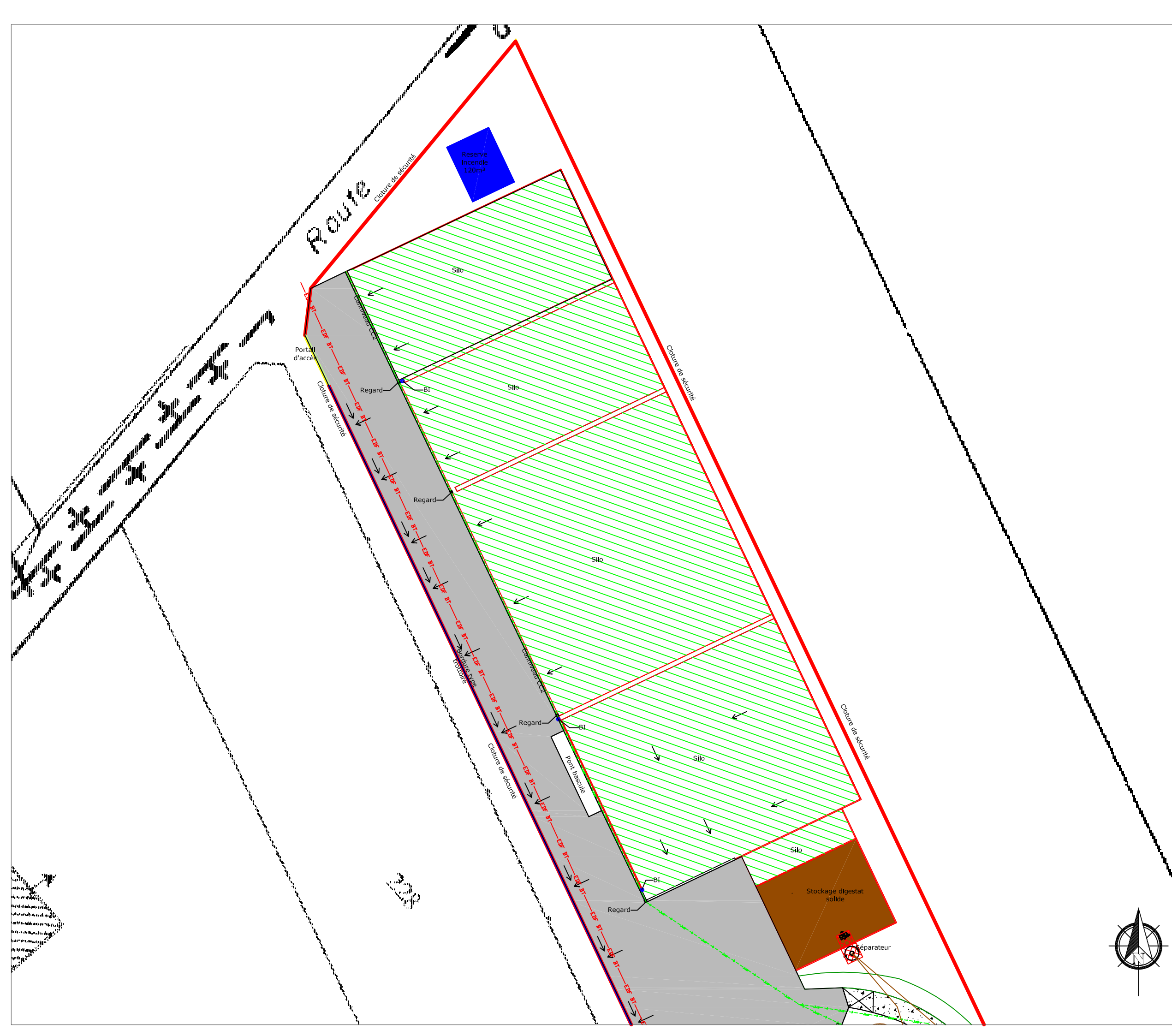
COMMUNE : OGNES
Section Y, parcelles n°26-27

LEGENDE :

- Aires paillées
- Aires raclées
- Aire d'exercice extérieure
- Stockage des effluents
- Aire de transfert
- Stockage des fourrages
- Stockage de céréales
- Silos
- Bloc traite
- Autres bâtiments de l'exploitation
- Stockages dangereux (Huiles, Fioul, produits phytosanitaires...)
- Zone ATEX
- Tiers
- Habitation exploitant ou parents anc. exploit.
- Autres bâtiments extérieurs à l'exploitation
- BI = Borne incendie

Réseaux :

- EP- Eaux de pluie
- Jus- Jus de silo
- Digestat liquide
- EPot. Eau potable
- EDF BT Electricité
- HW Réseau de chaleur
- GAS Biogaz



SAS BRIFONTAINES
51230 OGNES

PLAN REALISE PAR
Chambre d'Agriculture de Haute Marne



PLAN DE MASSE
Echelle 1/750

Date : 18/09/2019

REFERENCES CADASTRALES:

COMMUNE : OGNES
Section Y, parcelles n°26-27

LEGENDE :

- Aires paillées
- Aires raclées
- Aire d'exercice extérieure
- Stockage des effluents
- Aire de transfert
- Stockage des fourrages
- Stockage de céréales
- Silos
- Bloc traite
- Autres bâtiments de l'exploitation
- Stockages dangereux (Huiles, Fioul, produits phytosanitaires...)
- Zone ATEX
- Tiers
- Habitation exploitant ou parents anc. exploit.
- Autres bâtiments extérieurs à l'exploitation
- BI = Borne incendie

Réseaux :

- EP — Eaux de pluie
- Jus — Jus de silo
- Digestat liquide
- EPot. — Eau potable
- EDF BT — Electricité
- HW — Réseau de chaleur
- GAS — Biogaz

